

Conditions Générales de Prestation de Services

(Entrées en vigueur le 01/01/2026)

Préambule

Les présentes conditions générales de prestations de services ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Air2D3 propose à ses clients professionnels et consommateurs des prestations de service en matière audiovisuelle.

La société Air2D3 est une société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé lieu-dit Chanteloup Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 809 644 578. Numéro de TVA intracommunautaire : FR08809644578

Email : gestion@air2d3.com

1. Définitions

Les termes et expressions utilisés dans les présentes Conditions Générales avec une majuscule auront le sens suivant :

- « **Air2D3** » désigne la société Air2D3, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est situé lieu-dit Chanteloup Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 809 644 578. Numéro de TVA intracommunautaire : FR08809644578
- « **BOXCAM** » désigne l'appareil photo autonome et étanche destiné au *Timelapse* développé par Air2D3.
- « **Client** » désigne toute personne physique ou morale qui recourt aux Prestations proposées par Air2D3, qu'il s'agisse d'un Client Consommateur ou d'un Client Professionnel.
- « **Client Consommateur** » désigne toute personne physique qui, agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle, a la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation et qui recourt aux Prestations proposées par Air2D3.
- « **Client Professionnel** » désigne tout Client autre que le Client Consommateur.
- « **Conditions Générales** » désigne les présentes conditions générales de prestation de services, applicables aux relations entre Air2D3 et le Client.
- « **Contenus BOXCAM** » a le sens qui lui est donné à l'article 12.3 des présentes.
- « **Contrat** » désigne ensemble les Conditions Générales et le Devis accepté par le Client.
- « **Contrat de Location** » désigne le contrat conclu entre Air2D3 et le Client et relatif à la location d'une BOXCAM.
- « **Défaut Avéré** » a le sens qui lui est donné à l'article 6.6 des présentes.
- « **Devis** » désigne le document établi par Air2D3 sur le fondement des besoins exprimés par le Client, résumant les prestations à effectuer par Air2D3.
- « **Données Personnelles** » désigne les données à caractère personnel communiquées par le Client à Air2D3 aux fins de réalisation par cette dernière des Prestations convenues, tel que visé à l'Article 14.2.
- « **Prestations** » désigne les prestations réalisées par Air2D3 telles que définies à l'Article 3. Le détail des Prestations fournies par Air2D3 au Client est précisé dans le Devis.
- « **Prix** » désigne le prix de la Prestation réalisée.
- « **RGPD** » désigne le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 également dénommé « Règlement Général sur la Protection des Données ».
- « **Site Internet Air2D3** » désigne le site internet hébergé à l'adresse suivante : <https://air2d3.com/> ainsi que toute autre extension, redirection, ou sous-domaine y étant rattaché.

- « **Site Internet BOXCAM** » désigne le site internet hébergé à l'adresse suivante : <https://boxcam.fr/> ainsi que toute autre extension, redirection, ou sous-domaine y étant rattaché.
- « **TVA** » désigne la taxe sur la valeur ajoutée française.

2. Acceptation des Conditions Générales

Les Conditions Générales déterminent les conditions contractuelles applicables aux Prestations fournies par Air2D3.

Le Client est tenu de lire attentivement les Conditions Générales avant de recourir aux Prestations proposées par Air2D3. Ces Conditions Générales contiennent des informations importantes sur les droits et obligations du Client, ainsi que sur les limitations et exclusions de responsabilité de Air2D3.

En recourant aux Prestations de Air2D3, le Client confirme son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, en particulier, à se prévaloir de tout autre document qui serait inopposable à Air2D3. Si le Client n'accepte pas les Conditions Générales, il est prié de ne pas recourir aux Prestations de Air2D3.

3. Prestations

Air2D3 propose, à titre principal, des prestations de service en matière de production audiovisuelle.

Dans ce contexte, Air2D3 propose notamment les prestations suivantes :

- (i) La réalisation de films et vidéos, incluant films institutionnels, films d'entreprise, reportages, *aftermovies*, interviews, documentaires, suivis de chantier, clips musicaux, et vidéos animées (2D/3D) ;
- (ii) La captation de *timelapses* et *hyperlapses* ;
- (iii) La création de visites virtuelles, comprenant la prise de vues 360°, la retouche des images et le montage des panoramiques, ainsi que l'intégration sur diverses plateformes (web, réseaux sociaux, Google Maps, etc.) ;
- (iv) La prestation de prise de vues aériennes par drone, incluant la photographie et la vidéo aérienne, ainsi que l'inspection d'ouvrages, la thermographie, la modélisation 3D, et la surveillance ;
- (v) La réalisation de photographies.

Les prestations ainsi proposées font l'objet d'une présentation générale sur le Site Internet Air2D3 et d'une description spécifique dans le Devis.

Air2D3 propose par ailleurs à ses Clients la mise à disposition sous forme d'une location d'un appareil photo autonome dédié au *Timelapse* (BOXCAM).

La BOXCAM photographie le projet ou le chantier d'un Client à intervalles de temps réguliers sur toute la durée de celui-ci. Ces photos sont envoyées en live sur les serveurs de Air2D3 et assemblées pour créer une vidéo accélérée *Timelapse* entièrement personnalisable (habillage, plans drones & au sol...).

Les prestations ainsi proposées font l'objet d'une présentation générale sur le Site Internet BOXCAM et d'une description spécifique dans le Devis.

Air2D3 propose également à ses Clients des formations au télépilotage de drones.

Cette prestation est régie par un document contractuel distinct des présentes, dénommé « Conditions générales de prestation de service FORMDRONE », accessible sur demande auprès de Air2D3.

Ce service n'est pas régi par les présentes.

4. Processus de commande

Le Client contacte Air2D3 par tout moyen notamment ceux mentionnés dans la page « Contact » du Site Internet Air2D3 ou du Site Internet BOXCAM.

Le Client doit au préalable identifier et définir précisément ses besoins dans un « brief », afin de permettre à Air2D3 d'établir le Devis comprenant le Prix de la Prestation et le choix du forfait pour le droit d'usage des Prestations.

Le Client s'engage à fournir à Air2D3 toutes les informations nécessaires ou utiles à la réalisation des Prestations.

Air2D3 ne pourra être tenue responsable des manquements du Client dans l'identification et la définition de ses besoins.

Le Contrat entre Air2D3 et le Client est valablement formé par l'acceptation par le Client du Devis établi par Air2D3 en considération des besoins du Client exprimés dans le « brief ».

Les conditions, notamment financières, figurant dans le Devis émis par Air2D3 sont valables quinze (15) jours à compter de sa date d'émission.

Le Client est invité à vérifier, avant d'accepter l'offre proposée par Air2D3, que les Prestations présentées dans le Devis correspondent bien à ses besoins.

L'acceptation du Devis par le Client s'effectue par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception.

Air2D3 se réserve le droit de refuser toute modification ultérieure d'un Devis précédemment accepté par le Client.

Après l'acceptation du Devis par le Client, toute Prestation supplémentaire par rapport à celles qui y sont prévues, demandée par le Client ou rendue nécessaire à la suite de l'identification Air2D3 d'une modification ou d'une évolution des besoins du Client, devra faire l'objet d'un nouveau Devis ou d'un avenant au Devis, signé par les deux parties.

L'incidence sur les délais d'exécution initialement convenus devra y être spécifiée.

5. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client Consommateur bénéficie d'un droit de rétractation, en vertu duquel il peut décider de renoncer à son engagement.

Les modalités du droit de rétractation sont prévues dans la « politique de rétractation », politique disponible en Annexe 2 des présentes.

6. Modalités de réalisation des Prestations

6.1. Calendrier de réalisation

Air2D3 indique au Client le calendrier de réalisation des Prestations. Le calendrier détaille les différentes Prestations à réaliser et la durée indicative de chacune de ces Prestations.

Air2D3 s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour respecter les délais indiqués. Air2D3 informera dès que possible le Client de tout retard susceptible d'intervenir dans la réalisation des Prestations.

6.2. Contraintes matérielles liées à l'usage de drones

Dans le cas où la Prestation inclut un survol par drone, Air2D3 rappelle au Client les points qui suivent.

L'Usage de drones impose des contraintes, notamment de sécurité, souvent liées aux conditions météorologiques spécifiques du terrain, ou à l'environnement électromagnétique potentiellement perturbé.

L'usage de drones est par ailleurs encadré par une législation nationale et supranationale stricte en ce compris mais de manière non limitative la loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils, le règlement européen 2018/1139 du 4 juillet 2018, le règlement délégué européen 2019/945 du 12 mars 2019 et le règlement d'exécution européen 2019/947 du 24 mai 2019.

Ce corpus législatif impose au télépilote du drone un certain nombre d'obligations qu'il est tenu de respecter à l'occasion du survol.

De ce fait, dans l'exécution des Prestations :

- (i) Air2D3 ne garantit au Client aucun résultat quant aux images produites ;
- (ii) Seul le télépilote du drone est à même de juger à chaque point d'élévation de ce qui est possible ou non de réaliser pour satisfaire au mieux les besoins en images du Client tout en opérant dans le cadre légal ;
- (iii) En cas d'impossibilité d'exécuter entièrement les demandes du Client en raison des contraintes susmentionnées, le Client accepte de se contenter des images qui peuvent être réalisées dans un cadre sécurisé, cette sécurité étant prioritaire dans le cadre de toute opération de survol.

Air2D3 s'engage à déployer tous les moyens nécessaires afin de livrer les images recherchées par le Client, dans le respect des contraintes de sécurité définies ci-dessus.

Il est convenu que plusieurs survols peuvent être effectués au cours d'une intervention. La durée de chaque survol varie en fonction du drone utilisé, des conditions météorologiques et de la charge transportée, et est comprise entre 10 et 20 minutes.

Le nombre de survols est limité à un maximum de 3 survols par heure. Cette limitation a pour objectif de maintenir une concentration optimale, de garantir une réactivité adéquate, et de permettre un contrôle rigoureux de l'appareil ainsi que de la gestion des batteries, ceci afin d'assurer un survol sécurisé et efficace.

Le montant facturé pour la Prestation demeurera inchangé, quel que soit le type ou la nature des images effectivement réalisées.

6.3. Emplacements des BOXCAM et contraintes associées

Dans le cas où les emplacements des BOXCAM ne sont pas définis dans le Devis, Air2D3 est libre de choisir l'emplacement qui lui semble répondre aux meilleures contraintes de qualité, de sécurité et de connectivité télécom.

Les emplacements des BOXCAM définis dans le Devis font l'objet d'une étude complémentaire de faisabilité après acceptation du Devis.

Air2D3 s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour respecter les emplacements des BOXCAM définis dans le Devis sans toutefois être tenue à une obligation de résultat de les respecter.

En particulier, Air2D3 pourra refuser sans aucune contrepartie financière un emplacement de BOXCAM pour des raisons de sécurité ou des raisons techniques tels que notamment : connectivité télécom insuffisante, alimentation énergétique compromise, complexité d'accès ou difficultés d'obtention d'autorisation.

Un emplacement de BOXCAM peut également être refusé par Air2D3 dès lors qu'il est de nature à porter atteinte de manière évidente aux droits et libertés des personnes (ex : habitations privées largement visibles dans le point de vue sans qu'il soit possible de les masquer, ou des zones sensibles ou interdites, du type infirmerie, hôpital, local syndical).

Lors de la phase d'installation sur site, Air2D3 pourra choisir un emplacement alternatif à un emplacement infructueux.

Lorsque, en raison des conditions matérielles d'installation (par exemple installation dans un lieu couvert), l'alimentation des BOXCAM ne pourra se faire par l'intermédiaire du panneau solaire, il appartiendra au Client de veiller à l'alimentation électrique des BOXCAM. Le Client sera seul responsable du maintien du raccordement au réseau électrique, ainsi que de la sécurité et de la conformité de son installation. Air2D3 ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement des BOXCAM lié à un défaut d'alimentation électrique ou à un défaut de l'installation électrique du Client.

Les BOXCAM peuvent être installées à la hauteur souhaitée par le Client. Sauf disposition contractuelle spécifique, il est de la responsabilité du Client de mettre à disposition ou de financer l'utilisation d'une nacelle élévatrice pour les interventions d'installation et de maintenance d'une hauteur supérieure à 6 mètres.

6.4. Impossibilité d'installation d'une BOXCAM

L'impossibilité d'installation d'une BOXCAM, notamment pour des raisons d'emplacement infructueux ou de contraintes d'accès, n'annule pas les prestations de fonctionnements des BOXCAM qui auront pu être installées, le Contrat se poursuivra pour les BOXCAM installées et Air2D3 révisera le prix en conséquence.

6.5. Déclenchement des prises de vue par les BOXCAM

La BOXCAM est assujettie à des paramètres indépendants de Air2D3 tels que notamment l'ensoleillement pour l'énergie solaire ou la connectivité télécom.

Ainsi, le nombre de photos transmises sur la plateforme n'est donné qu'à titre indicatif.

Air2D3 n'est pas responsable des obstacles qui s'interposent entre le sujet capté et la BOXCAM, notamment les problèmes indirects liés à la météo ou à tous autres imprévus environnementaux tels que l'apparition de poussières sur l'objectif.

Il appartient au Client de prendre toute mesure et d'effectuer toute démarche légale et réglementaire nécessaire afin de s'assurer que les prises de vues ne portent pas atteinte aux droits des personnes photographiées.

Il veillera notamment à maintenir l'affichage sur les chantiers informant les salariés et visiteurs de l'existence d'appareils susceptibles de les photographier.

6.6. Maintenance des BOXCAM

En France métropolitaine, Air2D3 effectuera une intervention de maintenance sur une BOXCAM sous 72h dans les cas de constats suivants :

- Dysfonctionnement des BOXCAM entraînant une absence de photographies constatée de 3 jours ouvrés continus. Air2D3 interviendra dans les 72h qui suivent les 3 jours ouvrés continus de dysfonctionnement afin de remettre les BOXCAM concernées en service (En cas de BOXCAM nécessitant une location de nacelle non fournie par le Client, Air2D3 ne saurait être tenue responsable du délai de mise à disposition par le loueur) ;
- Opération de vandalisme de la BOXCAM ;
- Déviation de l'angle de vue supérieure à $\pm 10^\circ$ de l'axe de la dernière intervention sur la BOXCAM.

Dans le cas où la panne constatée peut être imputée au Client la journée d'intervention sera facturée au Client sur la base de 400 € HT + 0,5cts du km à partir du siège social d'Air2D3 (lieu-dit Chanteloup Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon).

Lors d'une intervention de maintenance, le Client autorise Air2D3 à demander à ses intervenants de photographier ou filmer le projet au sol & par drone avec des angles de vues complémentaires à ceux des BOXCAM de manière à enrichir le contenu audiovisuel du projet.

Il est expressément convenu que les interventions de maintenance assurées par Air2D3 portent exclusivement sur les dysfonctionnements avérés des BOXCAM, résultant d'une défaillance matérielle et/ou électronique interne du dispositif (ci-après un « **Défaut Avéré** »).

En conséquence, ne constituent pas des Défauts Avérés et ne donnent lieu à aucune intervention de maintenance de la part d'Air2D3, notamment :

- les interruptions, lenteurs ou défauts de transmission des images liés à un problème de réseau de télécommunication (réseau mobile, Wi-Fi, couverture insuffisante, saturation ou indisponibilité du réseau) ;
- les altérations de la qualité des images ou de la prise de vue résultant de salissures, poussières, projections, intempéries ou tout autre phénomène nécessitant une opération de nettoyage ;
- les modifications du cadrage, les besoins de réajustement, repositionnement ou ajustement de l'angle de vue de la BOXCAM, quelle qu'en soit la cause ;
- les défauts d'alimentation électrique lorsqu'une alimentation électrique est nécessaire au fonctionnement de la BOXCAM.

Ces opérations relèvent de l'entretien courant du dispositif et demeurent à la charge exclusive du Client, qui s'engage à procéder lui-même, ou à faire procéder sous sa responsabilité, aux opérations de nettoyage, de contrôle visuel et de réajustement de la BOXCAM.

Pour toute demande d'intervention ne relevant pas d'un Défaut Avéré, la journée d'intervention sera facturée au Client sur la base de 400 € HT + 0,5cts du km à partir du siège social d'Air2D3 (lieu-dit Chanteloup Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon).

6.7. Périodes de facturation facturées

Les prestations de fonctionnement des BOXCAM sont facturées d'avance selon la périodicité contractuellement définie. Toute période entamée est intégralement due même si elle est interrompue.

Le Client peut demander à Air2D3 de suspendre la prise des photos pendant une période indéfinie. Dans cette hypothèse, les prestations des fonctionnements restent intégralement dues. Si le Client souhaite suspendre la facturation des BOXCAM, il doit prendre en charge une journée d'intervention de désinstallation et une nouvelle intervention de réinstallation des BOXCAM.

6.8. Livraison des images d'une Prestation BOXCAM

L'installation et la désinstallation de chaque dispositif BOXCAM donnent lieu, sauf impossibilité technique, réglementaire ou météorologique, à un survol par drone réalisé par Air2D3 ou l'un de ses prestataires habilités.

Dans ce cadre, il est expressément convenu que les prestations donnent lieu à la production des contenus suivants :

- En début de projet ou de chantier : des photographies et des vidéos réalisées par drone lors du survol effectué à l'occasion de l'installation de la BOXCAM ;
- Pendant la durée du projet ou du chantier : des photographies prises automatiquement par la BOXCAM, selon les paramètres définis contractuellement ;
- En fin de projet ou de chantier : des photographies et des vidéos réalisées par drone lors du survol effectué à l'occasion de la désinstallation de la BOXCAM.

L'ensemble des contenus précités (photographies issues de la BOXCAM, photographies par drone de début et de fin de projet, ainsi que les vidéos par drone) est utilisé pour la création de la vidéo *Timelapse* finale.

Il est expressément précisé que :

- Toutes les photographies (photographies par drone en début de projet, photographies par drone en fin de projet et photographies issues de la BOXCAM) sont livrées au Client, selon les modalités prévues au devis ou sur la plateforme mise à disposition par Air2D3 ;
- Les vidéos réalisées par drone ne constituent pas des livrables autonomes et ne sont en aucun cas remises au Client en tant que telles. Elles sont exclusivement intégrées au montage de la vidéo *Timelapse* finale, sans possibilité de fourniture séparée, sauf stipulation contractuelle contraire expresse figurant au devis.

Les photographies prises par la BOXCAM sont mises à disposition du Client sur la plateforme dédiée d'Air2D3. Cette mise à disposition en temps réel constitue une obligation de moyens pour Air2D3.

En conséquence, Air2D3 ne saurait être tenue responsable en cas de retard, de décalage ou d'interruption temporaire de la transmission ou de la mise en ligne des photographies, notamment en raison de contraintes techniques, de connectivité, de conditions environnementales ou de tout événement indépendant de sa volonté.

6.9. Faculté de recours à la sous-traitance

Air2D3 recourt à des sous-traitants pour la réalisation de certaines Prestations, ce dont le Client reconnaît être informé et accepte expressément.

En pareille hypothèse, Air2D3 demeure responsable à l'égard du Client au titre de l'exécution des Prestations sous-traitées.

Air2D3 s'engage à ce que ses prestataires disposent des aptitudes et qualifications nécessaires ainsi que d'une assurance en responsabilité civile spécifique à l'activité notamment pour les opérations de survol par drone ou les opérations qui nécessitent des travaux en hauteur.

6.10. Réception des Prestations

La réception des Prestations par le Client a lieu à leur achèvement.

La réception libère Air2D3 de ses obligations contractuelles.

7. Conditions financières

Les prix sont en euros, entendus hors taxes et hors TVA. La TVA applicable au jour de la formation du Contrat est ajoutée au Prix des Prestations. Tout changement du taux de TVA sera répercuté sur le Prix des Prestations.

Aucun escompte n'est consenti en cas de règlement intégral anticipé du Prix par le Client.

7.1. Prix des Prestations

Le Prix des Prestations est spécifié dans le Devis.

Cependant, certaines Prestations sont soumises à un barème spécifique, détaillé ci-dessous.

Les Prix indiqués sont applicables pour une journée ce qui inclut 7 heures effectives de présence sur site, et ne comprend pas le temps de déplacement.

Une majoration de 50 % est prévue pour les jours de week-end, les nuits ou les jours fériés.

Les frais de déplacement sont exclus du Prix des Prestations et seront facturés en supplément.

7.1.1. Barème des Prestations hors BOXCAM

Films et Reportages :

Les prestations suivantes sont incluses sous la catégorie "Films et Reportages" :

- Film institutionnel
- Film d'entreprise
- Suivi de chantier
- Aftermovie
- Interview
- Reportage
- Documentaire
- Clip musical
- Vidéo animée (2D/3D)

Le barème applicable pour ces prestations est le suivant :

- Étude et storyboard, repérage : 400 €
- Cadreur-réalisateur : 600 €
- Télépilote drone : 600 €
- Télépilote drone FPV (dynamique) avec assistant : 900 €
- Photographe : 600 €
- Montage vidéo : 500 €
- Motion design (2D/3D) : 700 €
- Retouche photo : 500 €
- Pack matériel vidéo-son-lumière : 300 €
- Pack matériel drones & accessoires : 150 €
- Pack matériel drones FPV & accessoire : 300 €
- Autorisation de survol et protocole (drone) : 75 €

Visites Virtuelles :

Les prestations suivantes sont incluses sous la catégorie "Visites Virtuelles" :

- Captation de plusieurs images 360°
- Retouche des images et montage des panoramiques
- Création et personnalisation de la visite virtuelle (habillage texte, lien URL, fond musical, image...)
- Optimisation du parcours client (déplacement dans la visite)
- Intégration sur le web (serveur, site, réseaux sociaux, Google Maps...)

Le barème applicable pour ces prestations est le suivant :

- Photographe : 600 €
- Pack matériel photo-lumière : 150 €
- Montage visite virtuelle : 500 €

Studio photo-vidéo : Location d'un studio

Le barème applicable pour cette prestation est le suivant :

- Sans personnel ni accessoire : 400 €
- Technicien (hors réalisation) : 400 €
- Pack matériel lumière : 300 €

Inspection par Drone

Les prestations suivantes sont incluses sous la catégorie "Inspection par Drone" :

- Inspection d'ouvrage
- Surveillance
- Thermographie
- Orthophotographie
- Modélisation 3D

Le barème applicable pour cette prestation est le suivant :

- Télépilote drone : 600 €
- Pack matériel drones & accessoires : 300 €

Timelapse / Hyperlapse : Édition de vidéos en accéléré, statique ou en mouvement sur une période déterminée

Le tarif applicable pour cette prestation est de 250 €.

Droit d'usage des Prestations (se référer à l'article 12 pour connaître le droit d'usage conféré par chaque forfait) :

- Le Prix applicable pour un forfait Basic est de 150 €
- Le Prix applicable pour un forfait Premium est de 300 €
- Le Prix applicable pour un forfait Exclusif est de 450 €

7.1.2. Barème des Prestations BOXCAM

Programmation et déplacement de la BOXCAM

Les prestations suivantes sont incluses sous la catégorie "Programmation et déplacement de la BOXCAM" :

- Étude technique de l'emplacement et du moyen de fixation
- Assistance à l'obtention des autorisations d'installation (voirie)
- Fournitures des éléments de fixation (hors mât)
- Paramétrage de votre boîtier photo boxcam
- Création d'un accès individuel et personnalisé à la plateforme en ligne
- Accès aux liens publics pour intégration (site web, rs)
- Nombre d'utilisateurs illimité
- Déplacement de nos équipes pour installer et désinstaller le matériel dans toute la France
- Boîtier conforme RGPD européen 2016/679
- Protection et sécurisation des données
- Délai de mise à disposition entre 5 et 10 jours selon stock (délai supplémentaire pour le mât télescopique)

Le barème applicable pour cette prestation est le suivant :

- 1 BOXCAM : 1400 €
- BOXCAM supplémentaire : + 700 €
- A partir de la 3^{ème} BOXCAM : +500 €
- Supplément mat télescopique : +600 €

Location de la BOXCAM

Les prestations suivantes sont incluses sous la catégorie "Location de la BOXCAM" :

- Frais de fonctionnement BOXCAM 24,2Mpx
- Location du système 100% autonome
- Maintenances, assurances et SAV
- Abonnement 4G (envoi des photos à distance)
- Stockage des photos sur serveurs sécurisés
- Accès à l'interface web (+ 100 photos UHD/jour minimum)
- Licence des droits d'auteur sur les Contenus BOXCAM tels que définis à l'article 12.3 des Conditions Générales

Le barème applicable pour cette prestation est le suivant :

- 1 à 6 mois : 300 € par mois et par BOXCAM
- BOXCAM supplémentaire : +250 € par mois et par BOXCAM supplémentaire
- A partir de 6 mois : 250 € par mois et par BOXCAM
- BOXCAM supplémentaire : +200 € par mois et par BOXCAM supplémentaire

Post production

Les prestations suivantes sont incluses sous la catégorie "Post production" :

- Tri intégral et retouche des photos (retrait des séquences inutiles)
- Édition du film en accéléré (timelapse)
- Zoom et travelling sur les phases pertinentes du chantier
- Ajout des plans vidéo drone
- Ajout de textes, logos, fond musical libre de droit
- Floutage des zones sensibles

Le barème applicable pour cette prestation est le suivant :

- 1 à 6 mois : 500 €
- Timelapse supplémentaire : +250 €
- A partir de 6 mois : 750 €
- Timelapse supplémentaire : +500 €

7.2. Règlement du Prix des Prestations

Le règlement intégral du Prix intervient à réception par le Client de la facture émise par Air2D3 et correspondant au Devis.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par Air2D3 des sommes dues.

Afin d'éviter tout risque de paiement frauduleux, Air2D3 se réserve la faculté de demander au Client toute pièce justifiant son identité.

Pour le règlement des frais de location de la BOXCAM, Air2D3 se réserve la faculté de proposer au Client un mode de règlement par prélèvement automatique SEPA.

À cette fin, le Client devra signer un mandat de prélèvement SEPA autorisant Air2D3 à effectuer des prélèvements sur son compte bancaire, conformément aux dispositions applicables.

Les prélèvements sont effectués sur la base des sommes dues au titre du Contrat, telles que définies dans le Devis et les présentes Conditions Générales.

En cas de rejet de prélèvement, les sommes dues resteront immédiatement exigibles et pourront donner lieu à l'application des pénalités de retard prévues aux présentes, sans préjudice du droit pour Air2D3 de suspendre les Prestations.

Il est précisé que ce mode de paiement est proposé à titre facultatif et pourra ne pas être applicable à certains Clients, notamment les entités soumises à des procédures spécifiques de paiement.

7.3. Pénalités de retard et indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

En cas de non-paiement à bonne date par le Client de toute somme due à Air2D3, et en application de l'article L441-10 II du Code de commerce, la somme due non payée dans les délais sera majorée des intérêts de retard calculés sur la base de trois fois le montant du taux légal.

Par ailleurs, en application de l'article D 441-5 du Code de commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à quarante (40) euros. Cette indemnité, distincte des pénalités de retard, est due de plein droit par le Client défaillant, sans

préjudice du droit pour Air2D3 de demander une indemnisation complémentaire dans le cas où celle-ci justifie de frais de recouvrement supérieurs à ce montant.

En cas de retard de paiement, Air2D3 pourra exiger le paiement sans délai de tout autre somme due par le Client et pourra immédiatement suspendre la réalisation des Prestations en cours le cas échéant, sans indemnité pour le Client.

8. Engagements et obligations du Client

Le Client s'engage à fournir à Air2D3 toute l'assistance requise pour la réalisation des Prestations.

En particulier, le Client tiendra à la disposition de Air2D3 dans les meilleurs délais toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation des Prestations par Air2D3 ou qui pourraient être raisonnablement demandées par celle-ci.

Il s'engage à respecter les obligations relatives à la réglementation sur les données à caractère personnel.

Le Client obtiendra les différentes autorisations des personnes, biens et terrains filmés ou photographiés, que cela soit dans l'espace public ou privé.

Dans le cas de l'installation de BOXCAM, le Client veillera à ce que Air2D3 puisse accéder librement au lieu d'implantation des BOXCAM de 9h00 à 18h00 aux jours ouvrés. Si l'installation doit être effectuée sur un chantier non directement contrôlé par le Client, celui-ci devra veiller à obtenir ou à permettre à Air2D3 d'obtenir les autorisations d'accès et d'installation préalablement à l'intervention sur les BOXCAM. Le Client devra également fournir, lorsque cela s'avère pertinent, l'ensemble des règles de circulation et de sécurité concernant le chantier, de sorte qu'Air2D3 puisse les répercuter à ses installateurs préalablement au démarrage des Prestations.

9. Engagements et obligations de Air2D3

Air2D3 s'engage à réaliser les Prestations de manière professionnelle, dans le respect de la réglementation et des règles de l'art applicables en la matière.

Air2D3 s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques et humains adéquats afin d'assurer l'exécution des Prestations qui lui sont confiées. A ce titre, Air2D3 définit, sous sa responsabilité et en toute indépendance, les ressources, outils, méthodes et moyens d'exécution nécessaires à la réalisation des Prestations.

Air2D3 ou son sous-traitant aura en charge, si nécessaire, l'obtention des autorisations des survols auprès des autorités compétentes.

10. Responsabilité et assurances de Air2D3

10.1. Responsabilité – Limitation et exclusions

Sauf s'il en est par ailleurs convenu, la responsabilité de Air2D3 ne porte que sur une obligation de moyens et est conditionnée par les informations et instructions reçues du Client auquel il appartient de préciser et de définir ses besoins.

La responsabilité de Air2D3 est limitée, en toute hypothèse, aux seuls dommages directs.

Air2D3 ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque préjudice résultant d'un retard ou d'un défaut d'exécution d'une Prestation du fait d'un intervenant tiers.

Air2D3 garantit la conformité des Prestations par rapport à la commande passée et garantit que les Prestations sont effectuées dans les règles de l'art et selon les standards professionnels en vigueur.

Aucune garantie conventionnelle autre que celles expressément mentionnées dans les présentes Conditions n'est accordée par Air2D3. Toute garantie implicite est donc formellement écartée.

Le Client est seul responsable de la légalité des traitements mis en œuvre à partir des images captées, et notamment de la prise en charge des autorisations et déclarations préalables nécessaires devant les autorités compétentes, dans la mesure où Air2D3 intervient en tant que sous-traitant et n'est pas qualifié pour effectuer ces démarches.

En toute hypothèse, la responsabilité de Air2D3 est limitée au montant total hors taxe payé par le Client au titre des Prestations considérées.

10.2. Utilisation des drones – Responsabilité et risques

Dans le cas d'une Prestation impliquant un survol par drone, Air2D3 n'est en aucun cas responsable des éventuelles violations de droits de tiers pouvant résulter des prises d'images par drone, étant entendu que Air2D3 agit exclusivement sur instructions du Client en tant que sous-traitant et qu'elle ne choisit ni la finalité ni les points de vue adaptés aux besoins du Client, qu'il est seul qualifié à déterminer.

Le Client est conscient des risques d'atteintes aux droits de tiers lorsqu'il demande la publication d'images captées par drones en direct, sans qu'il ait effectué le contrôle préalable des images diffusées. Air2D3 décline toute responsabilité, directe ou indirecte et quelle que soit leur nature, pour de tels dommages.

Le Client reconnaît et accepte que l'utilisation de drones est soumise à des contraintes en ce compris celles énoncées à l'article 0 des présentes.

En conséquence, Air2D3 ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée si les images produites ne satisfont pas le Client, en raison des contraintes susmentionnées.

Le Client reconnaît que le survol par drone qu'il commande peut comporter un risque de chute accidentelle indépendante des compétences du pilote ou de la volonté de Air2D3 en ce compris mais de manière non-limitative en raison des éléments suivants :

- (i) Rafales de vent ;
- (ii) Obstacles imprévisibles ;
- (iii) Oiseaux ;
- (iv) Atterrissage forcé ;
- (v) Perturbation électromagnétique.

Le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité que Air2D3 ou son sous-traitant lui demandera de prendre pour éviter tout accident.

La responsabilité de Air2D3 ne pourra pas être engagée dans l'hypothèse où les consignes susmentionnées n'auraient pas été respectées par le Client.

Il est précisé que Air2D3 et ses sous-traitants assument seuls la perte et les réparations du drone et de ses propres moyens audiovisuels embarqués excepté en cas de faute avérée du Client.

Air2D3 écarte toute garantie portant sur la légalité des traitements de données personnelles réalisés pour le compte du Client et résultant de la captation d'images par drone, dès lors que

Air2D3 ne choisit pas le site de captation d'images par drone, ni les points de vue ou les finalités des traitements de données réalisés par le Client le cas échéant.

10.3. Utilisation des BOXCAM - Responsabilité et risques

Il appartient au Client de prendre toute mesure et d'effectuer toute démarche légale et réglementaire nécessaire afin de s'assurer que les prises de vues ne portent pas atteinte aux droits des personnes photographiées.

Air2D3 ne saurait être tenue responsable d'une atteinte aux droits d'une tiers résultant de l'utilisation d'une BOXCAM.

Il est précisé que Air2D3 et ses sous-traitants assument seuls la perte et les réparations des BOXCAM excepté en cas de faute avérée du Client.

10.4. Assurances

Air2D3 est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle, et s'engage, sur demande du Client, à fournir une attestation d'assurance et à justifier du paiement des primes d'assurance correspondantes.

11. Qualifications

Air2D3 s'engage à ce que l'ensemble de ses intervenants affectés à la réalisation des Prestations dispose des diplômes, qualifications et compétences nécessaires à l'exécution desdites Prestations, conformément aux exigences légales, réglementaires et techniques en vigueur.

Lorsque la nature de la Prestation le requiert, les intervenants sont titulaires :

- du Certificat d'Aptitude Théorique de pilote à distance ;
- du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité ; et
- de la Formation Travail en hauteur.

Ils peuvent en fournir la justification sur simple demande du Client ou de toute autorité compétente.

Air2D3 garantit également que ses intervenants maintiennent leurs certifications et qualifications à jour pendant toute la durée de la mission.

12. Propriété intellectuelle

12.1. Garanties

Il est ici précisé qu'aucune intervention, commande, ou demande du Client auprès de Air2D3, et ce à quelque titre que ce soit, ne doit permettre au Client de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

Dans l'hypothèse particulière d'une commande sur mesure passée par le Client auprès de Air2D3, et portant sur la modification d'un support existant, fourni par le Client, ce dernier garantit disposer de tous les droits de propriété intellectuelle afférents audit support.

12.2. Droit d'usage des Prestations

Air2D3 conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Prestations.

Sont également protégés tous les éléments accessoires ou associés à la réalisation des Prestations précitées, tels que les marques, logos, dessins, modèles, droits d'auteur, plans, devis, offres, études, outils, méthodologies, savoir-faire, techniques ou tout autre document ou support réalisé ou utilisé par Air2D3. Ces éléments demeurent en toutes circonstances la propriété exclusive d'Air2D3.

Sauf disposition contraire expressément stipulée au Contrat, la réalisation des Prestations par Air2D3 n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle sur lesdites Prestations au bénéfice du Client.

L'étendue des droits d'exploitation concédés au Client dépend du forfait choisi lors de la commande.

En choisissant le forfait « Basic », le Client dispose d'un droit d'usage non exclusif et non transférable des Prestations, pour une durée de cinq (5) années à compter de la réception de celles-ci, à condition de mentionner explicitement leur origine par la formule « *Réalisé par Air2D3* ».

Cette licence sur les Prestation est concédée pour la France uniquement et inclut le droit de les reproduire, de les représenter, de les utiliser et les diffuser, ainsi que de l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer.

Air2D3 se réserve expressément le droit d'utiliser librement lesdites créations pour tout usage.

Air2D3 pourra également apposer son logo ou une signature visuelle en fin de vidéo ou sur tout autre livrable.

En choisissant le forfait « Premium », le Client bénéficie d'un droit d'usage dans les mêmes conditions que le forfait « Basic ».

L'utilisation des Prestations par Air2D3 est toutefois strictement limitée à des fins de prospection commerciale

Air2D3 pourra également apposer son logo ou une signature visuelle en fin de vidéo ou sur tout autre livrable.

En choisissant le forfait « exclusif », Air2D3 concède au Client un droit d'usage exclusif sur les Prestation pour une durée de soixante-dix (70) années à compter de la réception de celles-ci.

Air2D3 se réserve le droit d'utiliser librement lesdites créations à des fins de prospection commerciale seulement.

Cette licence sur les Prestation est concédée pour la France uniquement et inclut le droit de les reproduire, de les représenter, de les utiliser et les diffuser, ainsi que de l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer.

Cette licence est concédée au Client mais également aux sociétés qui lui sont directement ou indirectement rattachées, notamment ses filiales, sociétés filles, sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, ainsi que ses établissements secondaires.

Il est précisé que cette licence n'emporte aucune cession de propriété intellectuelle, laquelle demeure la propriété exclusive d'Air2D3.

En conséquence, toute utilisation des Prestations en dehors du cadre défini par le forfait souscrit est strictement interdite et susceptible de constituer une atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'Air2D3.

12.3. Droit d'usage des Prestations BOXCAM

Les parties conviennent que les Prestations réalisées dans le cadre des services BOXCAM font l'objet d'une licence selon le forfait exclusif mentionné à l'article 12.2. des présentes.

Sont exclusivement concernées par la présente licence les œuvres et contenus suivants (les « Contenus BOXCAM ») :

- les photographies réalisées par drone en début de projet ou de chantier à l'occasion de l'installation de la BOXCAM ;
- les photographies prises automatiquement par la BOXCAM pendant la durée du projet ou du chantier ;
- la vidéo *Timelapse* finale issue de l'assemblage des photographies précitées et intégrant, le cas échéant, des séquences vidéo réalisées par drone ;
- les photographies réalisées par drone en fin de projet ou de chantier à l'occasion de la désinstallation de la BOXCAM.

Il est expressément précisé que les vidéos réalisées par drone dans le cadre des Prestations BOXCAM ne sont pas livrées en tant que telles au Client et ne font l'objet d'aucune remise sous forme autonome, celles-ci étant exclusivement intégrées à la vidéo *Timelapse* finale.

Les présentes stipulations n'emportent aucune licence ou cession de droits sur les Prestations hors BOXCAM, lesquelles demeurent soumises au régime de licence défini à l'article « Droit d'usage des Prestations », selon le forfait souscrit par le Client.

13. Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver strictement confidentielles et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui leur seront transmises par l'autre partie ou auxquelles elles auront accès à l'occasion de la réalisation des Prestations.

La partie bénéficiaire des informations prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations. Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises par elle pour la protection de ses propres informations confidentielles. La partie bénéficiaire s'engage à ne communiquer lesdites informations qu'aux membres de son personnel ayant besoin d'en prendre connaissance et de les utiliser.

Les informations confidentielles obtenues par la partie bénéficiaire ne pourront être utilisées que pour la réalisation des Prestations. Toute autre utilisation sera soumise à l'autorisation préalable et écrite de l'autre partie.

Une partie bénéficiaire ne pourra communiquer les informations confidentielles à ses sous-traitants qu'avec l'accord préalable, écrit et exprès de l'autre partie. La partie bénéficiaire s'engage à prendre toutes les dispositions pour que ses employés et, en cas d'accord de la partie émettrice, ses sous-traitants, traitent lesdites informations confidentielles conformément aux stipulations du présent article.

En aucun cas, la partie bénéficiaire ne pourra se prévaloir sur la base des informations confidentielles d'une quelconque concession de licence ou d'un quelconque droit d'auteur ou de possession antérieure selon la définition du Code de la propriété intellectuelle.

Les stipulations du présent article ne sont pas applicables dans les cas suivants :

- lorsque la partie bénéficiaire des informations confidentielles est en mesure de démontrer qu'elle les possédait avant la date de communication par la partie émettrice, ou

- lorsque les informations confidentielles étaient dans le domaine public avant la date de communication par la partie émettrice ou qu'elles y sont entrées par la suite sans qu'une faute puisse être imputée à la partie bénéficiaire, ou
- lorsque la partie bénéficiaire les a reçues sans obligation de secret d'un tiers autorisé à les divulguer.

14. Traitement de données à caractère personnel

14.1. Information générale

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (dénommé « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Air2D3 est amenée, dans le cadre de l'exécution du Contrat, à collecter auprès du Client des données à caractère personnel le concernant et le cas échéant, concernant ses collaborateurs ou préposés.

Ces données font l'objet d'un traitement par Air2D3, nécessaire (i) à l'exécution du Contrat et, le cas échéant, à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Client, (ii) au respect des obligations légales et réglementaires incombant à Air2D3 et/ou (iii) aux fins des intérêts légitimes de Air2D3.

Ces données ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne.

Toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par Air2D3 bénéficie sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit à la limitation et un droit d'opposition au traitement effectué sur ces données.

Toute demande d'information complémentaire ou d'exercice des droits susvisés peut être adressée par courrier électronique à gestion@air2d3.com (en spécifiant « RGPD » dans l'objet du courriel) ou par courrier postal à : Air2D3 - RGPD, lieu-dit Chanteloup Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon.

14.2. Engagements du Client

Aux fins de réalisation par Air2D3 des Prestations qui lui sont confiées par le Client, et en tant que ce qui suit est applicable, le Client :

- (i) Atteste avoir fourni aux personnes physiques concernées, notamment, et selon le cas, les collaborateurs, préposés, prospects ou clients du Client, l'information requise et, le cas échéant, avoir recueilli leur consentement, dans les conditions prévues par la réglementation susvisée, aux fins de communication à Air2D3 et de traitement par cette dernière des données à caractère personnel concernant ces personnes (les « Données Personnelles ») ;
- (ii) Autorise expressément Air2D3 à traiter les Données Personnelles communiquées par le Client ;
- (iii) S'engage à répondre aux demandes d'exercice de leurs droits par les personnes physiques concernées.

14.3. Intervention de Air2D3 en qualité de sous-traitant

Dans le cadre de l'exécution des Prestations, Air2D3 est susceptible d'intervenir en qualité de sous-traitant du Client, telle que cette notion est définie par la réglementation susvisée relative à la protection des données à caractère personnel.

En pareille hypothèse, les parties au Contrat s'engagent au respect des obligations prévues en Annexe 1.

14.4. Inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique

Air2D3 peut être amenée à recueillir les données téléphoniques du Client.

Conformément au Code de la consommation, le Client Consommateur est informé qu'il peut s'inscrire à tout moment sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

15. Dispositions générales

15.1. Résiliation anticipée

En cas de manquement d'une partie à ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra lui adresser une lettre de mise en demeure d'avoir à remédier à sa défaillance dans un délai raisonnable qui, sauf autre délai expressément mentionné dans le corps des présentes Conditions Générales, ne pourra pas être inférieur à dix (10) jours ni excéder trente (30) jours.

Dans l'hypothèse où la partie défaillante n'aurait pas remédié à sa défaillance dans le délai qui lui aura été imparti, l'autre partie pourra décider de mettre fin au contrat en cours de plein droit, sans préavis ni formalité judiciaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen comportant date de réception certaine. Le Contrat cessera à la date de réception de ladite lettre ou à défaut de réception, à la date de première présentation de celle-ci.

La possibilité de mettre fin au contrat dans les conditions stipulées au présent article ne préjudicie pas du droit pour la partie lésée de mettre en œuvre toute procédure de son choix destinée à faire valoir ses droits et notamment solliciter réparation de son préjudice.

15.2. Non validité partielle

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à contracter.

15.3. Modification des Conditions Générales

Air2D3 se réserve la faculté de modifier les Conditions Générales à tout moment. Par conséquent, les Conditions Générales applicables seront celles en vigueur à la date de conclusion du Contrat.

15.4. Force majeure

Air2D3 pourra suspendre ou mettre fin à l'exécution des Prestations en cas de circonstances relevant de la force majeure, telle que cette notion est définie par la loi et interprétée par les tribunaux français.

La responsabilité de Air2D3 ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations, qui est due soit au fait d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

15.5. Droit applicable - Juridiction

Les Conditions Générales et, plus généralement, le Contrat, sont soumis au droit français.

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou la résiliation des présentes susceptible d'intervenir entre elles.

A défaut de solution amiable, le Client Consommateur est informé qu'il peut, en vertu du Code de la consommation, recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

Conformément à l'article 14 du règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement (CEE) n° 2006/2004 et la directive n° 2009/22/CE, ledit Client Consommateur est également informé de l'existence d'une plateforme de règlement en ligne des litiges (« RLL ») entre consommateurs et professionnels accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/odr>.

A défaut de règlement amiable dans le délai de trente (30) jours à compter de sa survenance, le litige sera de la compétence des tribunaux du Mans.

ANNEXE 1 Obligations des parties relatives au traitement de données à caractère personnel dans l'hypothèse visée à l'Article 14.3 des Conditions Générales

1. Obligations de Air2D3

1.1. Obligations générales

Air2D3 s'engage à :

- (i) Traiter les Données Personnelles uniquement pour la ou les finalité(s) prévue(s) au Contrat ;
- (ii) Traiter les Données Personnelles conformément aux instructions documentées du Client ;
Si Air2D3 considère qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union européenne ou le cas échéant du droit français relative à la protection des données à caractère personnel, elle doit immédiatement en informer le Client ;
En outre, si Air2D3 est tenue de procéder à un transfert des Données Personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union européenne ou du droit français, elle doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs d'intérêts légitime ;
- (iii) Garantir la confidentialité des Données Personnelles dans le cadre du Contrat ;
- (iv) Veiller à ce que les personnes autorisées par Air2D3 à traiter les Données Personnelles en vertu du Contrat s'engagent à respecter la confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- (v) Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut, telles que ces notions sont définies par le RGPD.

1.2. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, Air2D3 assistera le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de Air2D3 des demandes d'exercice de leurs droits, celle-ci doit adresser ces demandes au Client, par courrier électronique, dès réception.

1.3. Notification des violations de données à caractère personnel

Air2D3 notifiera au Client toute violation des Données Personnelles, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, par courrier électronique.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à la CNIL.

1.4. Mesures de sécurité

Air2D3 s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité des Données Personnelles adapté au risque, notamment :

- (i) Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- (ii) Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données Personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- (iii) Une procédure visant à tester, analyser et évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité des traitements.

1.5. Registre des catégories d'activités de traitement

Air2D3 s'engage à tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement des Données Personnelles effectuées pour le compte du Client, comprenant :

- (i) Le nom et les coordonnées du Client, responsable de traitement, pour le compte duquel Air2D3 agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- (ii) Les catégories de traitements des Données Personnelles effectués pour le compte du Client ;
- (iii) Le cas échéant, les transferts des Données Personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du RGPD, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- (iv) Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, notamment celles visées à l'Article 1.4 de la présente Annexe.

1.6. Documentation

Air2D3 s'engage, sur demande du Client, à mettre à la disposition de ce dernier la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur que celui-ci aura mandaté, et à contribuer à ces audits.

1.7. Délégué à protection des données

Air2D3 communique au Client le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, si elle en a désigné un, conformément à l'article 37 du RGPD.

1.8. Sous-traitance

En cas de recours par Air2D3 à une sous-traitance de tout ou partie des Prestations qui nécessiterait la communication des Données Personnelles au sous-traitant, Air2D3 devra communiquer au Client les Prestations sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant ainsi que la date et la durée du contrat de sous-traitance.

Air2D3 s'engage à soumettre son sous-traitant au respect des mêmes obligations que celles prévues aux présentes, notamment celles relatives au respect des instructions du Client.

Il appartient à Air2D3 de s'assurer que son sous-traitant présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles de sécurité appropriées de sorte que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

En toute hypothèse, Air2D3 sera pleinement responsable à l'égard du Client de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

1.9. Assistance générale

Air2D3 s'engage à apporter au Client toute l'assistance nécessaire, dans la mesure où ce qui suit est nécessaire au respect du RGPD ou de toute autre disposition légale, aux fins de :

- (i) Réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des Données Personnelles ;
- (ii) Consultation préalable de la CNIL.

1.10. Sort des Données Personnelles

A l'achèvement des Prestations réalisées par Air2D3 au titre du Contrat, celle-ci s'engage à détruire toutes les Données Personnelles communiquées par le Client ou, sur demande de ce dernier, à les renvoyer au Client et, dans cette dernière hypothèse, à détruire toutes copies existantes dans les systèmes d'information de Air2D3. Air2D3 devra justifier par écrit de la destruction des Données Personnelles ou des copies existantes, selon le cas.

Ce qui précède est applicable, sous réserve des obligations légales et réglementaires incombant à Air2D3, ainsi que des intérêts légitimes de cette dernière. À ce titre, Air2D3 pourra conserver certaines Données Personnelles pendant une période maximale de 5 ans, dans la mesure où cela est nécessaire pour répondre à ses obligations légales ou pour la défense de ses intérêts légitimes, tels que définis par la législation en vigueur.

2. Obligations du Client relatives au traitement des Données Personnelles

2.1. Engagements du Client

Le Client s'engage à :

- (i) Fournir à Air2D3 les Données Personnelles nécessaires à la réalisation des Prestations ;
- (ii) Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des Données Personnelles sous-traité à Air2D3 ;
- (iii) Veiller, pendant toute la durée du traitement, au respect par Air2D3 des obligations prévues par le RGPD ;
- (iv) Superviser le traitement, y compris réaliser, en tant que de besoin, des audits et inspections auprès de Air2D3.

2.2. Droit d'information des personnes concernées

Par ailleurs, il appartient au Client de fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement l'information prévue par le RGPD et les règles de droit français le cas échéant, au moment de la collecte des Données Personnelles auprès desdites personnes.

ANNEXE 2 Politique de rétractation

La présente ANNEXE ne s'applique qu'au Client Consommateur.

1.1. Principe de rétractation

Le Client dispose du droit de se rétracter de la Prestation, en informant Air2D3, sans motif, conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation.

Toutefois, ce droit de rétractation est exclu pour les Prestations déjà entièrement exécutées avant la fin du délai de rétractation, ou pour des services dont l'exécution a commencé avec l'accord préalable et exprès du Client.

Le Client devra notifier sa rétractation par tout moyen écrit.

1.2. Délai de rétractation

Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après la conclusion du Contrat.

1.3. Notification du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de se rétracter à Air2D3 par une déclaration claire et non ambiguë :

- Par voie postale : Air2D3, lieu-dit Chanteloup Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon ; ou
- Par Email : gestion@air2d3.com.

Il peut également utiliser le formulaire de rétractation ci-dessous :

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de Air2D3, lieu-dit Chanteloup Impasse de l'Oseraie, 72700 Rouillon ;
gestion@air2d3.com :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Commandé le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile

Pour que le délai de rétractation soit respecté, le Client doit transmettre sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

1.4. Effets de la rétractation

En cas de rétractation, Air2D3 s'engage à rembourser toutes les sommes versées par le Client, y compris le cas échéant les frais de déplacement ou autres frais accessoires, dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la notification de rétractation.

Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour utiliser un autre moyen.

1.5. Exclusions du droit de rétractation

Si le Client souhaite que l'exécution d'une Prestation commence avant la fin du délai de rétractation et si le contrat soumet le Client à une obligation de payer, Air2D3 recueille la demande expresse du Client par tout moyen. Air2D3 demande au Client de reconnaître qu'après qu'il aura entièrement exécuté le contrat, celui-ci ne disposera plus du droit de rétractation.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'une Prestation dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse à Air2D3 un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.